

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 février 2026

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 - (N° 2395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9 BIS

Supprimer les alinéas 6 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.